

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

Séance du 25 janvier 2017

Date de convocation : 19 janvier 2017  
Nombre de Conseillers : En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Date d'affichage : 19 janvier 2017

**OBJET : PAIEMENT DU QUART DES DEPENSES AVANT VOTE DU BUDGET 2017**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire**,

**Présents** : Mmes BERSANS, BRUN, CLASTRE, HOURS, LACAVE-PISTAA MM. BERNADAS, MARSAGUET, DUPOUY, MEGE, PIAT, SANCHEZ, VALTON, MICHON, TIRET-CANDELE.

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit **39 000 euros**. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

*Mme le Maire expose à l'assemblée que des dépenses d'investissement sont nécessaires et ne peuvent attendre le vote du budget 2017. Il s'agit de travaux de voirie d'un montant prévisionnel de 2 000 € HT, de l'acquisition d'un ordinateur pour la garderie pour un montant prévisionnel de 1 000 € HT, de l'achat de plaques à induction pour la cantine pour un montant prévisionnel de 4 000 € HT, de l'achat de matériel (vaisselle et gants de sécurité anti coupures) pour la cantine pour un montant prévisionnel de 300 € HT et de l'acquisition d'une auto laveuse pour la maison pour tous pour un montant prévisionnel de 3 000 € HT.*

Mme le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et plus précisément pour les opérations suivantes :

- Compte 2315 opération 63 : Travaux de voirie : 2 000 € HT
- Compte 2183 opération 64 : Ordinateur pour la garderie : 1 000 € HT
- Compte 2184 opération 64 : Plaques à induction pour la cantine : 4 000 € HT
- Compte 2188 opération 64 : vaisselle gants sécurité cantine : 300 € HT
- Compte 2188 opération 64 : auto laveuse : 3 000 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Martine RODRIGUEZ

